



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le - 9 OCT. 2023

ID : 084-218400307-20231006-2023CM041010-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-10

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DU NOUVEAU QUARTIER DE CROCHAN
MODALITES DE FINANCEMENT
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°07 DU 15 MARS 2023

M. Jean-Pierre Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 15 mars 2023, le conseil municipal a validé le principe de l'aménagement et de la sécurisation de la voirie du nouveau quartier de Crochan ainsi que les modalités de financement de ce projet.

Les modalités de financement doivent être revues.

Le projet, inchangé, prévoit :

- Le confortement des berges par la création d'un mur de soutènement
- L'élaboration en concertation avec la population, d'un nouveau plan de circulation
- La réalisation d'un cheminement mixte favorisant la mobilité douce
- La mise en place d'équipements de signalisation et de sécurité

Le plan de financement prévisionnel du projet est rectifié comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Aménagement Voirie Crochan

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION					
DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%) (*)
Confortement des berges - création mur de soutènement	199 483,00 €	96,3	DETR	82 814,80 €	40
réalisation d'un cheminement mixte favorisant la mobilité douce	6 044,00 €	3		€	%
mise en place d'équipements de signalisation et de sécurité	1 510,00 €	0,7	S/total aides publiques Etat (HT)	82 814.80 €	40,00 %
			Département de Vaucluse	62 111,10 €	30,00 %
			S/total autres aides publiques (HT)	62 111,10 €	30,00 %
			Autofinancement	62 111.10 €	30,00 %
			S/total autofinancement (HT)	62 111.10 €	30,00 %
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	207 037,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	207 037,00 €	100,00 %

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
DECIDE**

- D'accepter la modification de la délibération n°07 du 15 mars 2023, telle que précisée ci-dessus,
- D'arrêter les modalités de financement de ce projet tel qu'établies ci-dessus,
- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter les financements nécessaires à la réalisation du projet auprès des organismes ci-après désignés :
 - o L'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2023,
 - o Le Département de Vaucluse, au titre du Volet « Amendes de Police »,
- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance

Christine MASSONNET




Le Maire,

Valérie MICHELIER

